



**CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»**

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

**Rapport sur le préavis 05/2022**  
**Acquisition de casques balistiques personnels et de sacs de transport –**  
**modification de casques balistiques existants.**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs en vos charges et fonctions,

La commission Ad-Hoc sur le thème précité a siégé le 7 juillet dernier à 18h dans les locaux de la POL à Prilly dans la composition suivante :

- Prilly - Jessica Waeny Desponds
- Renens - Jonas Kocher
- Crissier - Mustafa Ebibi
- Chavannes - Diego Albillo comme président rapporteur

Monsieur Jean-François Clément, président du Codir, le commandant remplaçant, Olivier Fiaux et le premier lieutenant Thierry Guillaud nous ont exposés les raisons de ce préavis et nous les remercions d'avoir répondu à nos questions.

La direction de la POL souhaite acquérir 50 casques et modifier 24 existants pour compléter les 6 déjà acquis pour l'ensemble des collaborateurs de terrain. 80 sacs polyvalents et 80 sacs de transports pour casques sont aussi prévus à l'achat sur ce préavis.

La commission a eu l'occasion de voir un agent avec l'entier de l'équipement actuel ainsi que le nouveau matériel que la POL souhaite acquérir.

**DISCUSSION**

Lors de la discussion entre les membres de la commission, la disproportion entre la quantité de casques à commander et l'utilisation de ceux-ci a été mentionnée. Un casque individuel pour chaque agent ne paraît pas une nécessité absolue.

Les sacs de transports que les agents ont actuellement ne paraissent pas adaptés et sont vieillissants.

**AMENDEMENT NO 1 ::**

La commission Ad-hoc amende l'achat de 20 nouveaux casques et visières qui porterait à 44 casques adaptés en tout, ce qui correspond à 3 par véhicules (12 véhicules en permanence sur le district) plus une petite réserve au lieu des 50 demandés à l'achat.

Le nouveau total pour les nouveaux casques s'élèvera à 26'710.- au lieu des 66'774.- demandé.

**AMENDEMENT NO 2 :**

La commission amende l'achat de 50 sacs pour les nouveaux casques et les modifiés, comprenant une petite réserve en cas de dégâts, au lieu des 80 demandés.

Le nouveau total s'élèvera à 5'115.50 au lieu des 8'185.20 demandé.

CONCLUSION :

Suite à ces 2 amendements et la validation des objets ci-dessous, le montant total de ces achats atteint un budget total de 48'225.42 amortis sur 5 ans à hauteur de 9'645.09 par année au lieu des 91'359.12 au total et 18'271.85 par année prévus initialement.

La commission Ad-Hoc, approuve à l'unanimité, les conclusions amendées du préavis no 5/2022 ainsi que l'achat, de 80 sacs à dos de transport et la modification des 24 casques existants et vous demande d'en faire autant.

VOEUX

La commission souhaite que les anciens sacs qui vont être remplacés puissent être revalorisés et les céder aux agents pour une utilisation privée ou par un don à une association ou encore trouver une solution de revente.

Le président – rapporteur :

D.Albillo

